

**Commune de Saint-Rivoal**  
**Procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2015**

Le conseil municipal ayant été convoqué le 24 septembre 2015 pour le **2 octobre** à 20h à la mairie, le maire ouvre la séance.

10 conseillers sont présents, Dominique Ducassé est excusé.

Hervé Quéré se porte candidat au poste de secrétaire et est accepté.

**L'ordre du jour figurant sur la convocation est le suivant :**

- Indemnités des percepteurs
- Travaux école
- Loi Notre : "Projet de fusion avec la Communauté des communes des Monts-d'Arrée"
- Fonds de concours
- Renouvellement de ligne de trésorerie
- Questions diverses

**Indemnité des percepteurs**

En cours d'année 2015, trois percepteurs ont eu à faire avec la commune. La somme à répartir est de 308,63€ au prorata du temps passé , comme suit :

M Thierry Rolland : 58,62€

Me Laurence Hémerly : 82,05€

M Salou : 140,67€

Cette répartition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Travaux école**

Subventions pour les travaux de réfection de cantine : Il n'y a pas eu de réponse des conseils généraux et régionaux.

Le maire rappelle que cela lui semble difficile d'engager le projet si le taux de subvention n'atteint pas 80% du montant des travaux. Mickaël Toullec répond que ce taux d'aide n'est plus attribué sur aucun projet.

Le maire explique que le CUP qui gère les crédits de la région plafonne normalement à 40% les subventions. Cependant, à la dernière réunion de cet instance à laquelle il assistait, il a été dit que le cas de Saint-Rivoal était «spécial» et serait vu à part. Il explique également que le CG peut attribuer un maximum de 150 000 € pour des bâtiments scolaires et 30 000 € seulement pour une salle de restauration.

Jean Yves Jacq propose de revoir le projet en évoquant la nécessité, dans un futur proche, de tenir compte de l'accès pour handicapés. Il suggère de coupler le projet cantine avec la construction d'une classe au rez-de-chaussée car la classe du haut n'est pas adaptable.

Mickaël Toullec intervient pour demander si un dossier Ad'AP a été fait par la mairie. Le projet d'Ad'AP devait normalement être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

*L'agenda d'Accessibilité Programmée* correspond à un engagement de la commune de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le maire répond que, globalement, l'école est accessible et que, donc, la mairie n'avait pas à déposer ce dossier.

Mickaël Toullec répond que, même si tous les bâtiments recevant du public sont accessibles, la mairie doit quand même envoyer au préfet une attestation de conformité.

Dans le cas d'une révision du projet, le problème du terrain à l'arrière de l'école se pose avec encore plus d'acuité. Le maire explique qu'il a demandé une entrevue avec la famille Thépaut, propriétaire, pour en acquérir une partie. Il n'a pas eu de réponse pour le moment. Il va relancer la demande.

Il explique aussi qu'il serait intéressant d'envisager une fourniture des repas par un organisme extérieur : cela ne changerait pas énormément le projet de construction mais donnerait plus de souplesse dans la gestion du personnel. Il a eu l'occasion d'échanger là-dessus avec le maire de Commana qui cherche, de son côté, à faire tourner au maximum de ses possibilités la cuisine qui avait été construite pour le groupe scolaire collège+école primaire. L'école Diwan de Commana a déjà commencé à en profiter.

Mickaël Toullec et Hervé Quéré font état du projet de Ti-Menez-Are de fournir des repas au centre de loisirs de Brennilis. Cela pourrait être aussi une possibilité pour Saint-Rivoal. Le maire souhaite garder ces possibilités en vue au cas où les services sanitaires prendraient une décision de fermeture de la cantine existante.

Mickaël fait remarquer que le gain pour la mairie en terme de dépenses de fonctionnement liées au personnel (dans le cas d'une fourniture de repas par l'extérieur) serait marginal au regard des postes de titulaires ou de contrats aidés.

Pour clore cette partie du débat, il est décidé :

- de relancer la demande de rendez-vous à la présidente du conseil départemental
- d'étudier une adhésion au CAUE ou à FIA, organismes « conseil »
- d'avancer sur la question du terrain avec la famille Thépaut
- d'obtenir plus de précisions sur la faisabilité d'une livraison de repas par Commana ou Brasparts
- de réunir la commission école (Yves Claude, Hervé, Mickaël, Laurent, Jacqueline) le 27 octobre 2015 à 10h pour faire le point sur ces questions

### **Loi NOTRE**

Le maire expose les contraintes liées au regroupement des communautés de communes, notamment celle qui concerne le nombre d'habitants. Alors que le nombre minimal d'habitants, après fusion, devrait être supérieur à 15 000, il sera admis une exception pour la zone Centre-Finistère qui a une densité de population faible (environ 10 hab/km<sup>2</sup> à Saint-Rivoal, par exemple).

Il explique également le processus : les conseils municipaux émettent des vœux, le préfet propose un schéma pour le 15 octobre, les communes votent le plan définitif. Il y aura un arrêté préfectoral de définition du périmètre le 15 juin 2016 et les nouvelles communautés seront effectives au premier janvier 2017.

Le maire explique que la communauté de communes du Yeun-Elez a déjà pris des contacts avec la Communauté des Monts-d'Arrée.

Le maire propose un vœu de regroupement des deux communautés ; il est approuvé à l'unanimité du conseil.

S'ensuit une discussion ouverte sur les vœux en cours d'autres communes voisines, l'avenir du SIVOM de Pleyben, la gestion de l'eau potable (SAUR)...

### **Fonds de concours**

La communauté de communes du Yeun-Elez s'est prononcé sur l'attribution des fonds de concours pour l'année 2015. Ils sont attribués suivant les critères suivants : nombre d'habitants, le potentiel fiscal, la longueur de voirie, le nombre d'enfants à l'école.

Saint-Rivoal peut prétendre à :

25 000€ sur du fonctionnement « commune » plus 10 000€ sur du fonctionnement « école ». Le conseil doit délibérer pour les accepter.

Le maire met la décision au vote : elle est adoptée à l'unanimité du conseil.

### **Renouvellement de trésorerie :**

Le fond de trésorerie disponible doit être renouvelé tous les ans pour faire face au décalage dans le temps des recettes et des dépenses. Il est indexé au taux « Euribor ».

Sur proposition du maire, le conseil vote à l'unanimité un montant de 150 000 €

Le maire fait état de la situation courante qui est de moins 20 000 €. Il pense que le compte sera à l'équilibre à la fin de l'année.

### **Questions diverses**

#### *Repas des anciens*

Il aura lieu le 25 octobre 2015 à l'auberge du Ménez (chez Fred).

S'ensuit une discussion portant sur

- ◆ l'âge à partir duquel on peut être invité
- ◆ sur le fait d'inviter ou non les habitants de résidence secondaire
- ◆ sur le rôle du CCAS

Après débat, il est décidé de conserver la situation antérieure :

- invité à partir de 60 ans
- les habitants de résidence secondaire sont invités
- le CCAS ayant un budget très limité, les demandes d'aides sociales ont plutôt à voir avec le département.

#### *Fusion avec Botmeur*

Cette question avait déjà été évoquée au dernier conseil. Mickaël Toullec fait part d'une discussion qu'il a eu avec un adjoint de Botmeur : le conseil de Botmeur s'est déterminé pour un maintien du statu-quo. De tout façon, vu la complexité du problème et le délai de réponse désormais très réduit, il est trop tard pour envisager un changement.

#### *Impayés*

Le maire fait état de nombreux impayés pour

- ◆ la consommation d'eau (pour un montant total de 3008€)
- ◆ la cantine de l'école (pour un montant total de 1000€)

Une discussion s'engage sur le choix des moyens pour faire rentrer les sommes dues.

- Finalement, il est décidé, sur proposition de Jean Yves Jacq :
- d'envoyer une lettre recommandée à ceux qui ont des impayés en eau potable
- d'envoyer une lettre ordinaire à ceux qui ont des impayés en cantine pour les inciter à prendre contact avec les services sociaux pour envisager des solutions. Mickaël Toullec se renseignera pour connaître plus précisément la procédure à suivre.

#### *Promotion Pour Nadia Héméry*

Avec 14 ans d'ancienneté, Nadia a été promue au poste d'adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe.

#### *Nouvel employé communal*

Mickaël Toullec regrette que la mairie n'ait pas transmis à tous les conseillers une information concernant le remplaçant de Jean Jacques Bouguyon.

Le maire donne des détails sur ce nouveau contrat : Il s'agit de Dominique Bicrel, il est embauché en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de 6 mois qui sera probablement reconduit une fois d'après les informations qu'il a sur la durée des soins prévus pour Jean Jacques.